MAIRIE DE LA FALAISE

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2016

Le 5 avril 2016, le conseil municipal, légalement convoqué le 1er avril 2015, s'est réuni à 18h45, en séance publique à la mairie sous la présidence de Maryse DI BERNARDO, maire.

Conseillers en exercice :	***15***
Conseillers présents :	***11***
Pouvoirs :	***1***

Etaient présents:
Mesdames et Messieurs ANDRÉ François-Xavier, BLONDEAU Corinne, COUTREAU Jean-Marie (à partir du point n° 5), DÉCALOGNE Charles, DI BERNARDO Maryse, DUCLOS Patricia, GOULAY Joël, LESOURD Monique, MAUDUIT Lilian, PHELIPPOT Samuel et SONGEUR Sylvie formant la majorité des membres.

Etaient absents:
Mesdames DHOOGE Véronique (excusée) et MENDES Frédérique (excusée - pouvoir à Madame DI BERNARDO Maryse), Messieurs COUTREAU Jean-Marie (excusé – pouvoir à Monsieur ANDRÉ François-Xavier jusqu'au point n° 4), DA COSTA GOMES Alberto (excusé) et RIAUX Xavier (excusé).

Monsieur PHELIPPOT Samuel a été élu secrétaire de séance.

Communication préalable :

- Sente entre la rue des Grands Prés et la rue de la Source :

Renseignements pris auprès de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines, une source ne peut être déviée que sur dossier de déclaration voire même de demande d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau. Il nous a été indiqué que les déviations étaient fortement déconseillées.
De plus, cette source passe chez un autre propriétaire à qui on ne peut supprimer son droit d'eau. De même, il est difficile de quantifier le supplément de débit d'eau dans le parc, puis sous la propriété sur le chemin de la source vers la Mauldre. Aussi, devant tant d'incertitude, il est décidé d'abandonner la proposition de rachat de la sente et d'en laisser la responsabilité, en termes de remise en état de la source mais aussi d'entretien de la végétation, aux actuels propriétaires.
Un courrier a été adressé en ce sens à tous les copropriétaires.

- Sécurisation de la rue de l'Elizée :

Par courrier du 23 février 2016, un projet de redistribution de quelques places de stationnement a été soumis pour accord à la commune de Nézel.
Au vu des sorties de propriétés et aux marges de manœuvre nécessaires à chacun, il est proposé de modifier seulement les 2 places de stationnement situées côté La Falaise (entre les n° 13 et 15) : une place serait supprimée, l'autre pourrait être déplacée de l'autre côté de la rue, soit sur le territoire de Nézel, créant ainsi une chicane. Afin de sécuriser cette « déviation », une jardinière avec signalisation réfléchissante pourrait être implantée à l'avant de ce nouvel emplacement.

- Grève des enseignantes le jeudi 31 mars 2016 :

L'école « les 3 Tilleuls » étant fermée, un Service Minimum d'Accueil (SMA) pour les enfants dont les parents ne pouvaient assurer la garde a été organisé, sur inscription, comme suit :

→ L'accueil est assuré de 8h30 à 11h30 puis de 13h30 à 16h30 (temps scolaire) avec restauration scolaire entre 11h30 et 13h30 ce qui permet une continuité de l'accueil des enfants. Il n'y a ni garderie du matin, ni celle du soir. Les agents ainsi sollicités ne réalisent pas plus d'heures de travail que pour une journée scolaire habituelle.

→ Conformément aux inscriptions reçues, ont été accueillis toute la journée : 3 maternels, 1 CP, 2 CE1 et 4 CM1, soit 8 familles concernées. Une enfant de maternelle était également inscrite, mais malade, elle n'a pas pu venir.

→ Des activités telles que dessin, coloriage, jeux de société, jeux extérieurs sous le préau ont été proposées aux enfants. Les 3 maternels ont été emmenés à la sieste au dortoir de l'école. Il a été précisé aux gents que si un visionnage de dessin animé ou de film est décidé en raison du mauvais temps, le choix du film ou dessin animé devra être approprié à l'âge des enfants qui en seront spectateurs.

Départ de Monsieur Jean-Marie COUTREAU.

JMC FXA CD LM

1. Comptes-rendus des séances du 1er et 22 décembre 2015

Madame le Maire en donne lecture et les soumet au vote de l'assemblée : ils sont adoptés à l'unanimité.

2. Compte de Gestion 2015
3. Compte Administratif 2015

Madame le Maire rappelle aux conseillers présents que le Compte de Gestion est le document budgétaire établi par la Trésorerie d'Épône, comptable assignataire de la commune, tandis que le Compte Administratif est celui établi par les services de la collectivité ordonnatrice.

- Le résultat de l'exercice 2015, après vérification avec la Trésorerie d'Épône, se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	499 059,17 €	476 795,67 €
Dépenses	472 830,32 €	555 951,38 €
Résultats/section	**26 228,85 €**	**-79 155,71 €**
Résultats cumulés 2014	*68,41 €*	*53 821,71 €*
Résultats cumulés 2015	**26 297,26 €**	**-25 334,00 €**
	963,26 €	

- Le Compte de gestion 2015 établi par la Trésorerie d'Épône est conforme au Compte administratif 2015 tel que présenté ci-dessus.
- Il n'y a pas de restes à réaliser 2015.

Délibération n° MD 648/2016 adoptée à l'unanimité :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de Gestion de l'année 2015 ne présente aucune anomalie,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Madame Brigitte LORIER, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° MD 649/2016 adoptée à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2122-21,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2015 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2015,

Sur proposition de Monsieur François-Xavier ANDRÉ, adjoint aux finances, Madame le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 présenté par Madame Maryse DI BERNARDO, maire, arrêté comme suit :*

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	499 059,17 €	476 795,67 €
Dépenses	472 830,32 €	555 951,38 €
Résultats/section	**26 228,85 €**	**-79 155,71 €**
Résultats cumulés 2014	*68,41 €*	*53 821,71 €*
Résultats cumulés 2015	**26 297,26 €**	**-25 334,00 €**
	963,26 €	

- *Précise qu'il n'y a pas de restes à réaliser 2015.*

JLC FXA CD LM DB

EXTRAITS DU COMPTE DE GESTION 2015

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 078103 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. EPONE ETABLISSEMENT : COMMUNE DE LA FALAISE -

Résultats budgétaires de l'exercice

21600 - COMMUNE DE LA FALAISE - Exercice 2015

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	557 224,99	501 820,41	1 059 045,40
Titres de recette émis (b)	476 795,67	498 448,34	975 244,01
Réductions de titres (c)	0,00	389,17	389,17
Recettes nettes (d = b - c)	476 795,67	499 059,17	975 854,84
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	557 224,99	501 820,41	1 059 045,40
Mandats émis (f)	556 064,38	484 894,73	1 040 959,11
Annulations de mandats (g)	113,00	12 064,41	12 177,41
Dépenses nettes (h = f - g)	555 951,38	472 830,32	1 028 781,70
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		26 228,85	
(h - d) Déficit	79 155,71		52 926,86

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 078103 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. EPONE ETABLISSEMENT : COMMUNE DE LA FALAISE -

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21600 - COMMUNE DE LA FALAISE - Exercice 2015

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	53 821,71	0,00	-79 155,71	0,00	-25 334,00
Fonctionnement	10 636,87	10 568,46	26 228,85	0,00	26 297,26
TOTAL I	64 458,58	10 568,46	-52 926,86	0,00	963,26
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	64 458,58	10 568,46	-52 926,86	0,00	963,26

EXTRAITS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	CA 2015
III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	129 615,00	129 090,73	0,00	0,00	524,27
6042	Achat presta° service sauf terra	15 000,00	12 829,18	0,00	0,00	2 170,82
60611	Eau & assainissement	1 250,00	713,94	0,00	0,00	536,06
60612	Energie-électricité	22 000,00	22 684,57	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 800,00	1 304,23	0,00	0,00	495,77
60623	Alimentation	300,00	365,89	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	400,00	378,00	0,00	0,00	22,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 100,00	1 167,72	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 700,00	3 175,83	0,00	0,00	0,00
60632	F. de petit équipement	1 798,00	561,93	0,00	0,00	1 236,07
60633	F. de voirie	1 000,00	397,93	0,00	0,00	602,07
60636	Vêtements de travail	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	2 800,00	1 524,24	0,00	0,00	1 275,76
6067	Fournitures scolaires	2 700,00	2 307,59	0,00	0,00	392,41
6068	Autres matières & fournitures	6 850,00	7 758,83	0,00	0,00	0,00
611	Contrats prestatat° services	3 700,00	4 191,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	12 200,00	12 282,24	0,00	0,00	0,00
61522	Entretien de bâtiments	3 750,00	3 712,20	0,00	0,00	37,80
61523	Entretien de voies et reseaux	15 400,00	15 397,50	0,00	0,00	2,50
61524	Entretien de bois et forêts	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	1 200,00	5 609,58	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 600,00	2 731,25	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	379,08	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	8 500,00	8 248,92	0,00	0,00	251,08
617	Etudes et recherches	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6182	Doc. générale et Technique	1 250,00	1 258,67	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organ.form.	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6188	Autres frais divers	1 550,00	1 247,16	0,00	0,00	302,84
6225	Indemn. comptable,régisseur	300,00	241,70	0,00	0,00	58,30
6231	Annonces et insertions	300,00	216,00	0,00	0,00	84,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 947,00	7 900,52	0,00	0,00	46,48
6238	Frais divers de publicité	0,00	236,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transp.collectifs	2 250,00	1 765,00	0,00	0,00	485,00
6256	Missions	50,00	470,60	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 520,78	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunication	2 550,00	2 299,74	0,00	0,00	250,26
627	Services bancaires et assimil	0,00	583,15	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	250,00	1 029,78	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	1 375,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	1 091,98	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	120,00	133,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676
(6) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

SMC FXA LM DB CD

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	CA 2015

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
012	**Charges de personnel**	**217 870,00**	**217 772,90**	**0,00**	**0,00**	**97,10**
6331	Versement de transport	2 050,00	2 092,90	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	1 580,00	1 928,24	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts & taxes	410,00	418,65	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	107 000,00	112 991,63	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	23 000,00	23 206,20	0,00	0,00	0,00
64168	Autres	29 600,00	14 765,00	0,00	0,00	14 835,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	18 250,00	22 316,63	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations caisses retraite	26 000,00	30 436,08	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations ASSEDIC	3 200,00	2 300,77	0,00	0,00	899,23
6455	Cotisations Assurances Personnel	4 600,00	5 252,22	0,00	0,00	0,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	280,00	274,00	0,00	0,00	6,00
6458	Cotisations autres organismes	900,00	1 264,58	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail	1 000,00	526,00	0,00	0,00	474,00
014	**Atténuations de produits**	**51 200,00**	**50 634,00**	**0,00**	**0,00**	**566,00**
739118	Autres reversements de fiscalité	635,00	0,00	0,00	0,00	635,00
73923	Reversements FNGIR	44 565,00	44 565,00	0,00	0,00	0,00
73925	Fonds péréq. interco et commun.	6 000,00	6 069,00	0,00	0,00	0,00
65	**Autres charges gestion courante**	**66 515,00**	**65 574,37**	**0,00**	**0,00**	**940,63**
6531	Indemnités élus	25 500,00	25 432,00	0,00	0,00	68,00
6533	Cotisations retraite élus	1 550,00	1 510,09	0,00	0,00	39,91
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	3 700,00	3 853,59	0,00	0,00	0,00
6554	Contribution organ.regroup.	25 445,00	25 348,69	0,00	0,00	96,31
6558	Autres dépenses obligatoires	120,00	0,00	0,00	0,00	120,00
657362	CCAS	6 200,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	4 000,00	3 230,00	0,00	0,00	770,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		**465 200,00**	**463 072,00**	**0,00**	**0,00**	**2 128,00**
66	**Charges financières (b)**	**9 000,00**	**8 797,07**	**0,00**	**0,00**	**202,93**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 000,00	8 106,05	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts c/courants, dépôts	0,00	691,02	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**150,00**	**150,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
673	Titres annulés (exerc.antér.)	150,00	150,00	0,00	0,00	0,00
68	**Dotations aux provisions (d)(3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues Fonct (e)**	**4,16**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**474 354,16**	**472 019,07**	**0,00**	**0,00**	**2 335,09**
023	***Virement à la sect° d'investis.***	***26 655,00***	***0,00***			
042	***Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)***	***811,25***	***811,25***			***0,00***

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

SMC FXA LM

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	CA 2015

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6811	*Dot amort immos incorp & corp*	*811,25*	*811,25*			*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***27 466,25***	***811,25***			***26 655,00***
043	***Op. ordre intérieur de section (7)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***27 466,25***	***811,25***			***26 655,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des operations réelles et d'ordre)		**501 820,41**	**472 830,32**	**0,00**	**0,00**	**28 990,09**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant de l'exercice 2014	0.00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes applique par la commune ou l'établissement
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
(4) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040
(5) Dont 675 et 676
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

J 46 FXA LM 193 CD

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	CA 2015

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	255 600.00	255 644,91	0,00	0.00
1323	Départements	161 700.00	161 700,00	0.00	0.00
13251	Subv du GFP de rattachement	67 700.00	67 734,00	0.00	0.00
1328	Autres	7 300.00	7 244,91	0.00	55.09
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	18 900.00	18 966,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	150 000.00	150 000,00	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	150 000.00	150 000,00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
	Total des recettes d'équipement	405 600.00	405 644,91	0,00	0.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	37 540.46	37 542,94	0,00	0.00
10222	FCTVA	25 809.00	25 809.00	0.00	0.00
10226	Taxe d'aménagement	1 163.00	1 165.48	0.00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement	10 568.46	10 568.46	0.00	0.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0.00			
	Total des recettes financières	37 540.46	37 542,94	0,00	0.00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0.00	0,00	0,00	0.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	443 140.46	443 187,85	0,00	0.00
021	*Virement de la section de fonct.*	*26 655.00*			
040	*Opérations d'ordre entre section (3)(4)*	*811.25*	*811,25*		*0.00*
28031	*Amortis. frais d'études*	*811.25*	*811,25*		*0.00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*27 466.25*	*811,25*		*26 655.00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*32 796.57*	*32 796,57*		*0.00*
2031	*Frais d'etudes*	*30 279.69*	*30 099,69*		*180.00*
2033	*Frais insertion*	*2 516.88*	*2 696,88*		*0.00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*60 262.82*	*33 607,82*		*26 655.00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	503 403.28	476 795,67	0,00	26 607.61
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014	53 821,71			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre. *RI 040 = DF 042*
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 041= RI 041*

JMC FXA LM CD

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	CA 2015

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	10 427.99	9 210,83	0,00	1 217.16
2031	Frais d'études	10 427.99	8 674,80	0.00	1 753.19
2033	Frais insertion	0.00	536.03	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	469 996.72	469 996,37	0,00	0.35
2111	Terrains nus	7 801.47	7 941,84	0.00	0.00
2135	Installations générales	137 749.00	137 748,77	0,00	0.23
2151	Réseaux de voirie	321 200.00	321 025,44	0,00	174.56
2158	Autres matériels & outillage	0.00	850,00	0,00	0.00
2184	Mobilier	2 881.25	2 069,18	0,00	812.07
2188	Autres immo corporelles	365.00	361,14	0,00	3.86
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
	Total des dépenses d'équipement	480 424.71	479 207,20	0,00	1 217.51
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Remboursement d'emprunts	43 950.00	43 947,61	0,00	2.39
1641	Emprunts en euros	43 950.00	43 947,61	0,00	2.39
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses Imprévues Invest	53.71			
	Total des dépenses financières	44 003.71	43 947,61	0,00	56.10
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0.00	0,00	0,00	0.00
	TOTAL DEPENSES REELLES	524 428.42	523 154,81	0,00	1 273.61
040	*Opérations d'ordre entre section (4)*		*0,00*		
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*32 796.57*	*32 796,57*		*0.00*
2135	*Installations générales*	*21 480.00*	*21 480,00*		*0.00*
2151	*Réseaux de voirie*	*11 136.57*	*11 136,57*		*0.00*
21538	*Autres réseaux*	*180.00*	*180,00*		*0.00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*32 796.57*	*32 796,57*		*0.00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	557 224.99	555 951,38	0,00	1 273.61
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
(3) Voir annexes IV A6 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(4) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 040*
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192
(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*

SHC FXA LM CD 293

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	CA 2015

III - VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES — A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges**	**10 000,00**	**8 523,56**	**0,00**	**0,00**	**1 476,44**
6419	Remb. rémunérations de personnel	10 000,00	8 523,56	0,00	0,00	1 476,44
70	**Produits des services**	**34 520,00**	**32 886,31**	**0,00**	**0,00**	**1 633,69**
70311	Concessions dans les cimetières	300,00	609,80	0,00	0,00	0,00
70323	Redev occup domaine public	220,00	216,44	0,00	0,00	3,56
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	31 900,00	29 984,07	0,00	0,00	1 915,93
7083	Locations diverses(-immeub)	1 600,00	1 576,00	0,00	0,00	24,00
70878	Remb par autres redevables	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
73	**Impôts et taxes**	**334 671,00**	**338 928,96**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
73111	Taxes foncières et d'habitation	218 685,00	222 427,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilé	0,00	345,00	0,00	0,00	0,00
7321	Attribution de compensation	58 986,00	63 328,06	0,00	0,00	0,00
7322	Dot. de solidarité communautaire	2 000,00	2 748,45	0,00	0,00	0,00
7323	F.N.G.I.R.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe sur l'électricité	18 000,00	14 290,69	0,00	0,00	3 709,31
7381	Taxe add. droits de mutation	37 000,00	35 789,76	0,00	0,00	1 210,24
74	**Dotations et participations**	**99 011,00**	**95 800,48**	**0,00**	**0,00**	**3 210,52**
7411	Dotation forfaitaire	55 295,00	55 295,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dot Solidarité rurale	5 509,00	5 509,00	0,00	0,00	0,00
746	DGD	0,00	4 571,02	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	0,00	2 956,19	0,00	0,00	0,00
748314	Dotat° unique compensat° TP	454,00	454,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat/compens taxe fonc.	2 132,00	2 132,00	0,00	0,00	0,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	3 321,00	3 321,00	0,00	0,00	0,00
748371	Dotat° équipt territoires ruraux	14 800,00	13 890,00	0,00	0,00	910,00
7488	Autres attribut° et participat°	17 500,00	7 672,27	0,00	0,00	9 827,73
75	**Autres produits gestion courante**	**23 550,00**	**22 919,86**	**0,00**	**0,00**	**630,14**
751	Redev.concessions,brevets...	550,00	543,34	0,00	0,00	6,66
752	Revenus des immeubles	23 000,00	22 376,52	0,00	0,00	623,48
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		**501 752,00**	**499 059,17**	**0,00**	**0,00**	**2 692,83**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprise sur amort et provisions (d) (2)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		501 752,00	499 059,17	0,00	0,00	2 692,83
042	***Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Op. ordre intérieur de section (6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		501 752,00	499 059,17	0,00	0,00	2 692,83
Pour Information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		68,41				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

SHC FXA LM CD DB

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	CA 2015

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2014	0,00
= Différence ICNE 2015 - ICNE 2014	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
(3) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

4. Affectation des résultats 2015

Au vu de ce qui a été présenté précédemment, le compte administratif et les restes à réaliser 2015 présentent :

- Un déficit d'investissement de 25 334,00 €
- Un excédent de fonctionnement de 26 297,26 €

L'affection des résultats s'établit par conséquent comme suit :

- Article 1068 (investissement/recettes) - Excédent de fonctionnement capitalisé : 25 334,00 €
  Cette affectation obligatoire permet de compenser le besoin de financement occasionné par le déficit d'investissement.

- Article 001 (investissement/dépenses) - Déficit d'investissement reporté : 25 334,00 €

- Article 002 (fonctionnement/recettes) - Excédent de fonctionnement reporté : 963,26 €
  26 297,26 € « Résultat de fonctionnement » -25 334,00 € « Déficit d'investissement » = 963,26 €.

Délibération n° MD 650/2016 adoptée à l'unanimité :

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif 2015 présente :

- *Un déficit d'investissement de 25 334,00 €*
- *Un excédent de fonctionnement de 26 297,26 €*

Après en avoir délibéré,

Le Comité Municipal décide à l'unanimité les affectations suivantes au budget primitif 2016 :

- *Article 1068 (inv./recettes)- Excédent de fonctionnement capitalisé : 25 334,00 €*
- *Article 001 (inv./dépenses) - Déficit d'investissement reporté : 25 334,00 €*
- *Article 002 (fonct./recettes) - Excédent de fonctionnement reporté : 963,26 €*

Retour de Monsieur Jean-Marie COUTREAU.

5. Taxes communales 2016

Madame le Maire informe le Conseil que le Bureau municipal, réuni le 22 mars, a proposé le maintien des taux communaux, d'autant qu'il y avait déjà une augmentation en 2015 de 0,5 point sur les 3 taux.

Elle explique que par courriel du 18 mars, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPSeO) a explicité le principe de neutralité fiscale souhaitée entre la CU GPSeO et la commune, prévoyant une baisse des taux d'imposition communaux pour les impôts locaux compensée par une augmentation des taux d'imposition de la CU GPSeO. Cette baisse des recettes fiscales pour la commune serait compensée dans l'attribution de compensation versée par la CU GPSeO. En ce qui concerne notre commune, le différentiel s'élève à 17 932 €.

Le montant définitif de l'attribution de compensation sera déterminé par la commission locale d'évaluation des charges transférée (CLECT) de la CU GPSeO courant 2ème semestre 2016. Le montant définitif 2015 voté par l'ex-CAMY (68 328,06 €) sera diminué des charges de fonctionnement transférées et diminué partiellement ou totalement des charges d'investissement transférées après évaluation par la CLECT. En ce qui nous concerne, les charges transférées concernent la compétence voirie dont le périmètre reste à définir. Les critères d'évaluation seront définis par la CLECT dès que cette dernière sera constituée.

Le montant de l'attribution de compensation définitive qui nous sera versée pour 2016 par la CU GPSeO est donc tout particulièrement incertain, c'est pourquoi il paraît judicieux de maintenir les taux d'imposition communaux.

		Maintien des taux		*Préconisations GPSO du 18/03/2016*	
	Bases prév. 2016	**Taux**	**Produits attendus**	*Taux*	*Produits attendus*
Taxe d'Habitation	1 177 000 €	9,92 %	116 758 €	*8,53 %*	*100 398 €*
Taxe Foncière bâti	705 000 €	13,76 %	97 008 €	*13,76 %*	*97 008 €*
Taxe Foncière non-bâti	15 100 €	74,27 %	11 214 €	*63,86 %*	*9 642 €*
		TOTAL	**224 980 €**		***207 048 €***

Soit une baisse de 17 932 €...

<u>Délibération n° MD 651/2016 adoptée à l'unanimité :</u>

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état fiscal n°1259 COM,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *Fixe les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2016 selon le tableau ci-dessous pour un produit fiscal attendu :*

	Bases prévisionnelles 2015	**Taux**	**Produits attendus**
Taxe d'Habitation	1 177 000 €	9,92 %	116 758 €
Taxe Foncière bâti	705 000 €	13,76 %	97 008 €
Taxe Foncière non-bâti	15 100 €	74,27 %	11 214 €
		TOTAL	**224 980 €**

- *Dit que le montant prévisionnel des contributions directes ainsi voté est inscrit à l'article 73111 du budget primitif de l'année 2016.*

6. Subventions aux associations 2016

Plusieurs demandes de subvention nous sont parvenues :

Association	*Subventions 2015*	**Montant sollicité**	**Propositions 2016**
Comité des Fêtes	*2 500 €*	2 500 €	2 500 €
Association Sportive du Lycée V. Van Gogh d'Aubergenville	*30 €*	30 €	30 €
Les Abeilles de La Falaise	*500 €*	500 €	500 €
Croix-Rouge Française (Maule)	*0 €*	200 €	0 €
Association Prévention Routière 78	*200 €*	Moy. 2015 : 140 €	140 €
Les Cyclotouristes de la Mauldre (Retina France)	*0 €*	Pas de mt indiqué	200 €

LM

J1 C FXA CD

Association	Subventions 2015	Montant sollicité	Propositions 2016
Assoc. Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)	0 €	Pas de mt indiqué	0 €
Ligue Nationale contre le Cancer	0 €	Pas de mt indiqué	0 €
Lycée Vincent Van Gogh d'Aubergenville (complexe sportif)	0 €	Pas de mt indiqué	0 €
	3 230 €		**3 370 €**

Cette année, il a été demandé aux associations qui ne l'avaient pas déjà fourni à l'appui de leur demande, de nous transmettre un dossier unique de subvention (Cerfa n° 12156*03 téléchargeable sur internet) comprenant un rapport d'activité et un bilan financier de l'exercice passé ainsi qu'un budget prévisionnel pour l'exercice au titre duquel est demandée une nouvelle subvention, ces informations étant obligatoires.

Délibération n° MD 607/2015 adoptée à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions du bureau municipal réuni le 22 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les subventions attribuées aux associations et établissements publics pour l'année 2016 selon le détail figurant ci-après, arrêté à la somme de 3 370,00 € :

Comité des Fêtes de La Falaise	2 500 €
Les Abeilles de La Falaise	500 €
Les Cyclotouristes de la Mauldre (Retina France)	200 €
Association Prévention Routière 78	140 €
Association Sportive du Lycée V. Van Gogh d'Aubergenville	30 €

7. Budget Primitif 2016

Madame le Maire explique que le budget est un budget prudent, sans projet si ce n'est les travaux de mise en accessibilité suite au dépôt de l'Ad'Ap, dans un contexte budgétaire morose : les recettes sont en nette diminution (-18 % pour la DGF) et le pouvoir d'autofinancement de la commune s'amenuise.

- Outre les recettes liées à la fiscalité locale (taux communaux) ci-dessus, les recettes prévues pour 2016 sont :
  - L'attribution de compensation (article 7321) : dans le cadre des charges et des impositions transférées à la CAMY depuis le 1er janvier 2012 et à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPSeO) depuis le 1er janvier 2016, l'attribution de compensation à percevoir pour l'année 2016 s'élève à 63 328,06 € (telle que votée par l'ex-CAMY courant 2015 en y intégrant le droit des sols et la dotation de solidarité communautaire).

    Par courriel du 18 mars 2016, la CU GPSeO nous a transmis une nouvelle estimation de l'attribution de compensation pour 2016 à 81 006 € (soit + 17 678 €) en contrepartie d'une baisse des taux d'imposition dans le cadre du principe de neutralité fiscale souhaité pour la création de CU GPSeO.

    La prudence est donc de budgéter l'attribution de compensation à 63 320 €, seul montant ayant une consistance légale à ce jour, tout en maintenant les taux d'imposition communaux..

  - Les dotations de l'État en diminution constante :

Dotations	Imputations BP	2013	2014	2015	2016
Dotation globale forfaitaire (DGF)*	7411	73 550 €	66 714 €	55 295 €	50 400 €
Dotation de solidarité rurale*	74121	5 899 €	5 813 €	5 509 €	5 200 €
Dotation unique compensations TP**	748314	874 €	688 €	454 €	385 €
Dotation de compensation taxe foncière**	74834	2 328 €	2 317 €	2 132 €	1 695 €
Dotation de compensation taxe habitation**	74835	3 001 €	3 327 €	3 321 €	2 431 €
Dotation comp. taxe prof. (DCRTP)	74836	5 294 €	2 607 €	- €	-
		90 946 €	81 466 €	66 711 €	**60 111 €**

* Dotations non mises en ligne *(http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php)*

** Etat 1259 (p. 2)

SMG

FXA LM CD

- **Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement :**
  - Chapitre 011 - Charges générales : les montants sont proposés sur la base du fonctionnement 2015.
  - Chapitre 012 - Charges du personnel : les montants sont proposés sur la base du fonctionnement 2015. Le tableau des effectifs s'établit comme suit :

Agents titulaires		Agents non titulaires	
Temps complet	**Temps non complet**	**Temps complet**	**Temps non complet**
Karine BARGAT-PAIS Secrétaire de mairie Florent THORAVAL Adjoint technique Michel MERCIER Adjoint technique (stagiaire) Isabelle DAUTEL Adj. technique cantine + ménage école Isabelle VÉRON ATSEM + Garderie du matin	Solène DALENCOURT Accueil secrétariat	-	Alexandra JACOB (CDD) Surv. cantine + garderie du soir Djamila MANDIN (CDD) Adjoint technique + surv. cantine + garderie du soir Mathieu OLLIVIER (CDD) Adjoint d'animation (TAP)

À noter : recrutement d'un intervenant pour une activité « Initiation musicale » pour les TAP des vendredis après-midi qu'à compter du 1er mai 2016.

  - Chapitre 65 – Autres charges courantes : les comptes habituels sont maintenus à leur niveau habituel sauf :

→ Les contributions à reverser aux syndicats intercommunaux (article 6554) :

	Contributions 2015	Contributions 2016
Le SIRÉ*	22 832,49 €	18 236,57 €
Le SMITS Mantes-Maule-Septeuil	*55,00 €*	60,00 €
Le SMA Mauldre Aval*	2 461,20 €	1 839,60 €
Le Syndicat pour le MARPA	*0,00 € (93,45 € en 2014)*	100,00 €
* Mt notifiés	*22 010,46 €*	**20 236,17 €**

→ Les participations à la plateforme de services communautaire CAMY → CU GPSeO (article 6558) :

	Participations 2016
Niveau 1 du 01/09 au 31/12/2015	333,33 €
Prestations « droit des sols » du 01/09 au 31/12/2015	387,50 €
Niveau 1 pour 2016	1 000,00 €
SSIG pour 2016	700,00 €
	2 420,83 €

→ Les contributions aux organismes para-municipaux (articles 657361 – Caisse des Ecoles et 657362 - CCAS) n'ont plus lieu d'être, ces organismes étant respectivement en sommeil en vue de sa dissolution ou dissous au 31 décembre 2015. En contrepartie, les dépenses sont incorporées au présent budget.

  - Chapitre 014 – Atténuation de produits (contributions à reverser à l'État)

→ Le FNGIR (article 73923) :

Le montant provisoire du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources 2016 nous a été notifié le 27 janvier 2016 pour 44 565 € (idem depuis 2013).

→ Le FPIC (article 73925) :

La loi de finances 2016 prévoit que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) progressera de 220 M€ entre 2015 et 2016, soit une hausse d'environ 28,3 %.

2012	2013	2014	2015	2016
1 178 € (CAMY)	2 677 €	4 411 €	6 069 €	7 787 €

JMC FXA LM

- Chapitre 66 – Charges financières : il y a désormais 3 emprunts à honorer :

Objet	Durée	Date dernière échéance	Échéances 2016	Capital Art. 1641	Intérêts Art. 66111
Prg triennal voirie 2011	15 ans	06/04/2025	**12 218,59 €**	9 171,60 €	3 046,99 €
Liaison inter-RD	10 ans	20/08/2024	**11 938,00 €**	10 000,00 €	1 938,00 €
			12 052,00 €	10 000,00 €	2 052,00 €
Liaison inter-RD 2	10 ans	04/11/2024	**16 144,94 €**	14 120,47 €	2 024,47 €
		2016 :	**52 353,53 €**	43 292,07 €	9 061,46 €

▸ **<u>En section d'investissement, des opérations sont programmées :</u>**

- <u>Mise en accessibilité des bâtiments communaux</u> : Ecole « Les 3 Tilleuls », Mairie et salle Aigue Flore (opération n° 031)

DÉPENSES		
Groupe JSI (maîtrise d'œuvre)	6 000,00 € 5 000,00 € HT	Article 2135
Entreprise(s) de travaux (estimation avant MAPA) Divers (banque d'accueil, serrurerie, tapis…)	68 280,00 € 56 900,00 € HT	
	74 280,00 €	

RECETTES		
Réserve parlementaire (M. ESNOL)	10 000,00 €	Article 1328
DETR 2015	11 670,00 €	Article 1341
CAMY → CU GPSeO - Fonds de concours (50%)*	32 332,50 €	Article 13251
Fonds de soutien à l'investissement public local	20 950,00 €**	Article 1328
* Y compris barrières école ** Mt non notifié *** Dans tous les cas, la commune doit prendre à sa charge 20 % des dépenses	74 952,50 €***	

- <u>Elaboration du PLU communal</u> : (opération n° 032)

Bureau d'études EUCLYD-EUROTOP

Phases	Délai de réalisation	Année de réalisation	Montant TTC	
Élaboration du diagnostic	5 mois	2016	**9 240,00 €**	Article 202 **2016 : 13 350 €**
Définition du projet de la commune	3 mois		**4 110,00 €**	
Étude des projets d'aménagements et définition des outils réglementaires et mise en forme du PLU	6 mois	2017	10 410,00 €	
Modification du dossier après enquête publique	6 mois		3 210,00 €	
			26 970,00 € 22 475,00 € HT	

Dotation Générale de Décentralisation de l'Etat :
50% du montant HT plafonné à 20 000 € : 10 000 € (dont 4 571,02 € reçus en décembre 2015 – article 746)

- <u>Site internet communal</u> : Devis de la société D.Inform : 890,00 € (article 205).
- <u>Packs d'initiation musicale (TAP)</u> : Estimation de l'intervenant : 600,00 € (article 2188).

SYC FXA LM CD

- Régularisations diverses :

Factures TAILLARD	
Chassis + porte sanitaires - préau « La Grange »	2 316,00 €
Aménagements divers : sas bureau du maire, garde-corps, parquet archive, pupitre…	4 566,08 €
Article 2135 :	6 882,08 €

Factures RAOULT		
Guirlande à led rose - église	1 411,54 €	Article 21578
Projecteur vitrail - église	1 350,40 €	Article 2188

► **D'autres opérations sont repoussées au budget 2017 ou suivants :**

- Acquisition de matériels pour le service technique (article 2158) :
  Tronçonneuse et débroussailleuse : env. 1 200,00 €

- Mise en œuvre d'une régulation sur chaudière de l'école (article 61558 ou 2135 « car prolonge la vie de l'équipement »)
  Devis de la société ALEXANDRE A.-J. (février 2016) : 5 727,36 €

- Réfections de voirie (article 61523)
  Devis ALIO-TP (novembre 2013)
  - Hameau de Tanqueue : 7 513,20 € TTC
  - Rue de Tanqueue/Chemin de la Mare Malaise : 27 580,92 € TTC
  - Impasse des Brissettes (2 voiries) : 40 419,00 € TTC

  Le conseil municipal acte que ces voiries, et particulièrement les impasses des Brissettes, sont à faire. Contact sera pris avec l'agence Ingenier'Y pour étudier un contrat triennal à déposer au Conseil départemental des Yvelines pour 2017.

- Acquisition de terrains pour l'aménagement d'une aire de jeux (article 2111) :
  Il reste à acquérir les terrains suivants (3 € / m²) :

AC19 (M. WATELET) : 1 535 m²	4 605,00 €
AC22 (M. Mme CHABERTY) : 770 m²	2 310,00 €
AC25 (Mme FUSILS Pierrette) : 1 018 m²	3 054,00 €
Hors frais notariaux :	9 969,00 €

- Remplacement des menuiseries de l'école (article 2135)
  Devis de l'établissement TAILLARD (juin 2015) : 12 412,80 €

La proposition de budget étant présentée, Madame le Maire explique que dans le contexte budgétaire contraint actuel et incertain en ce qui concerne la CU GPSeO, des économies ont été décidées sur divers postes de dépenses de fonctionnement lors de l'élaboration du budget.

Madame le maire fait part de son inquiétude quant à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est gelée par la CU GPSeO pour 2016 mais dont on ne connaît pas le devenir à partir de 2017. Une forte augmentation est à prévoir au vu des taux pratiqués dans certaines autres ex-intercommunalités fusionnées au sein de la CU GPSeO.

La Dotation Globale Forfaitaire (DGF) à quant elle diminuée de 18 % pour La Falaise et une nouvelle baisse est prévue pour 2017. Suite à la question d'un conseiller, le calcul de la DGF est explicitée ci-après.

Il faudrait se trouver des perspectives de recettes :

- Logement Aigue Flore (ancien logement de M. PICOT) : des travaux sont nécessaires et pourraient permettre l'aménagement de 2-3 logements, créant ainsi une rentrée d'argent pérenne.
- Terrains agricoles acquis pour l'aménagement d'une aire de jeux : les terrains sont actuellement cultivés par M. BROQUET gratuitement mais cette culture garantit leur entretien. Un rendez-vous sera toutefois prochainement fixé pour discuter des modalités d'exploitation.
- La commune est propriétaire d'un terrain rue de la Source en zone à allotir, zone appelée à disparaître dans le cadre de la révision du POS en PLU. Devenu constructible, la commune pourrait le vendre et ainsi financer l'aménagement des 2-3 logements communaux (parcelle AC0136 – 1123 m2).

JMC FXA LM CD

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes

(source : http://www.collectivites-locales.gouv.fr/dotation-globale-fonctionnement-dgf-des-communes).

La DGF est une dotation de fonctionnement attribuée aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux départements et aux régions. Elle est globale et libre d'emploi. Elle est fixée chaque année par la loi de finances.

La DGF des communes comprend :

1. La dotation forfaitaire des communes
2. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
3. La dotation de solidarité rurale (DSR)
4. La dotation nationale de péréquation (DNP)

1. La dotation forfaitaire des communes et ses 5 composantes

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

Cette dotation se décompose en cinq parts :

- une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune ;
- une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de la commune ;
- une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;
- un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009 ;
- une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».

2. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

L'éligibilité et la répartition de la DSU reposent sur la distinction de deux catégories démographiques :

- d'une part, les communes de 10 000 habitants et plus,
- d'autre part, les communes de 5 000 à 9 999 habitants.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué :

- pour 45%, du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune ;
- pour 15%, du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus ;
- pour 30%, du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus ;
- pour 10%, du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

La loi n° 96-241 du 26 mars 1996 a étendu aux communes de 5 000 à 9 999 habitants l'application de l'indice synthétique créé par la loi du 31 décembre 1993 pour les communes de 10 000 habitants et plus qui permet de classer l'ensemble des communes urbaines en fonction de leur richesse et de leurs charges.

Il est procédé pour ces communes, comme pour les communes de 10 000 habitants et plus, à la détermination, pour chaque collectivité, d'un indice synthétique de ressources et de charges. Les critères qui composent cet indice et les pondérations retenues sont les mêmes que ceux précédemment évoqués pour les communes de 10 000 habitants et plus. Toutefois les valeurs moyennes utilisées dans le calcul de l'indice sont celles constatées pour l'ensemble des communes de 5 000 à 9 999 habitants.

SIG FXA LM CD DJB

Est éligible le premier dixième des communes de 5 000 à 9 999 habitants, classées par ordre décroissant de la valeur de leur indice synthétique.

Une fraction de la DSU, dite « cible », concentre la progression de la DSU d'une année sur l'autre sur un nombre limité de communes. Cette « DSU cible » bénéficie aux 250 premières communes de 10 000 habitants et plus, et aux 30 premières communes de 5 000 à 10 000 habitants.

3. La dotation de solidarité rurale (DSR)

Deuxième volet de la réforme de la DGF du 31 décembre 1993, la dotation de solidarité rurale procède d'une extension de la dotation de développement rural, créée en 1992, à l'ensemble des communes rurales, sous des conditions d'éligibilité assez souples.

La loi de finances pour 2011 a modifié l'article L.2334 -20 du code général des collectivités territoriales et a créé une troisième fraction dite « cible » de la dotation de solidarité rurale, destinée aux 10 000 communes les plus défavorisées parmi celles éligibles à au moins l'une des deux premières fractions de la DSR.

Cette dotation comporte donc une fraction dite « bourgs-centres », une fraction « péréquation » et, depuis 2011, une fraction « cible » :

- la première fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissements de 10 000 à 20 000 habitants ;
- la deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;
- la troisième fraction est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles.

4. La dotation nationale de péréquation (DNP)

La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

La DNP comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence au panier de ressources s'étant substitué à l'ancienne taxe professionnelle, celle-ci ayant été supprimée par la loi de finances pour 2010.

Sont éligibles :

Les communes qui satisfont cumulativement aux deux conditions suivantes :

- avoir un potentiel financier par habitant supérieur de 5 % au plus à la moyenne du groupe démographique correspondant ;
- avoir un effort fiscal supérieur à la moyenne du groupe démographique correspondant.

Les communes de plus de 10 000 habitants qui répondent également aux deux conditions suivantes :

- avoir un potentiel financier par habitant inférieur ou égal à 85% du potentiel financier du groupe démographique correspondant ;
- avoir un effort fiscal supérieur à 85 % de la moyenne du groupe démographique correspondant.

Sont également éligibles les communes répondant à l'une des conditions suivantes :

- avoir un potentiel financier par habitant supérieur de 5 % au plus à la moyenne du groupe démographique correspondant et un taux de cotisation foncière des entreprises égal en 2011 au taux plafond à savoir 50,84%. Ces communes bénéficient d'une attribution à taux plein ;
- avoir un potentiel financier par habitant supérieur au plus de 5 % à la moyenne du groupe démographique correspondant et un effort fiscal compris entre l'effort fiscal moyen des communes du même groupe démographique et 85 % de cet effort fiscal moyen. Ainsi, l'assouplissement des conditions de droit commun ne concerne que la condition liée à l'effort fiscal. La condition relative au potentiel financier reste impérative. Dans cette seconde hypothèse dérogatoire, les communes éligibles à titre dérogatoire perçoivent une attribution réduite de moitié.

Délibération n° MD 653/2016 adoptée à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget primitif 2016,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- *adopte à l'unanimité par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2016 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :*

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	478 621,26 €	161 754,00 €	640 375,26 €
Recettes	478 621,26 €	161 754,00 €	640 375,26 €

- *précise que le Budget Primitif 2016 a été voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.*

EXTRAITS DU BUDGET PRIMITIF 2016

SMC FXA LM CD

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	BP 2016

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	**Charges à caractère général**	**129 615,00**	**115 780,78**	**115 780,78**
6042	Achat presta° service sauf terra	15 000,00	13 800,00	13 800,00
60611	Eau & assainissement	1 250,00	780,00	780,00
60612	Energie-électricité	22 000,00	22 850,00	22 850,00
60622	Carburants	1 800,00	1 400,00	1 400,00
60623	Alimentation	300,00	300,00	300,00
60624	Produits de traitement	400,00	400,00	400,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 100,00	1 200,00	1 200,00
60631	Fournitures d'entretien	2 700,00	3 000,00	3 000,00
60632	F. de petit équipement	1 798,00	200,00	200,00
60633	F. de voirie	1 000,00	400,00	400,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	600,00	600,00
6064	Fournitures administratives	2 800,00	850,00	850,00
6067	Fournitures scolaires	2 700,00	2 400,00	2 400,00
6068	Autres matières & fournitures	6 850,00	5 350,00	5 350,00
611	Contrats prestatat° services	3 700,00	4 650,00	4 650,00
6135	Locations mobilières	12 200,00	12 500,00	12 500,00
615221	Bâtiments publics	3 750,00	3 500,00	3 500,00
615231	Voirie	15 400,00	7 600,00	7 600,00
61524	Entretien de bois et forêts	500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 200,00	550,00	550,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 600,00	1 950,00	1 950,00
6156	Maintenance		400,00	400,00
6161	Assurance multirisque	8 500,00	5 800,00	5 800,00
617	Etudes et recherches	500,00	0,00	0,00
6182	Doc. générale et Technique	1 250,00	1 300,00	1 300,00
6184	Versements à des organ.form.	500,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 550,00	1 050,00	1 050,00
6225	Indemn. comptable régisseur	300,00	300,00	300,00
6228	Divers		500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	300,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 947,00	11 620,00	11 620,00
6238	Frais divers de publicité		250,00	250,00
6247	Transp.collectifs	2 250,00	2 280,00	2 280,00
6256	Missions	50,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 600,00	1 600,00
6262	Frais de télécommunication	2 550,00	2 700,00	2 700,00
627	Services bancaires et assimil		50,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations)	250,00	1 032,78	1 032,78
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	1 365,00	1 365,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	613,00	613,00
63512	Taxes foncières	120,00	140,00	140,00
012	**Charges de personnel**	**217 870,00**	**236 740,00**	**236 740,00**
6331	Versement de transport	2 050,00	2 310,00	2 310,00
6336	Cotisation CNG.CG de la FPT	1 580,00	2 230,00	2 230,00
6338	Autres impôts & taxes	410,00	450,00	450,00
6411	Personnel titulaire	107 000,00	129 600,00	129 600,00
6413	Personnel non titulaire	23 000,00	30 500,00	30 500,00
64168	Autres	29 600,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	18 250,00	31 200,00	31 200,00
6453	Cotisations caisses retraite	26 000,00	31 450,00	31 450,00
6454	Cotisations ASSEDIC	3 200,00	1 650,00	1 650,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	4 600,00	5 350,00	5 350,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	280,00	200,00	200,00
6458	Cotisations autres organismes	900,00	1 300,00	1 300,00
6475	Médecine du travail	1 000,00	500,00	500,00
014	**Atténuations de produits**	**51 200,00**	**56 958,00**	**56 958,00**

JYC FXA LM CD 293

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	BP 2016

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
739118	Autres reversements de fiscalité	635,00	4 606,00	4 606,00
73923	Reversements FNGIR	44 565,00	44 565,00	44 565,00
73925	Fonds péréq. interco et commun.	6 000,00	7 787,00	7 787,00
65	**Autres charges gestion courante**	**66 515,00**	**57 177,00**	**57 177,00**
6531	Indemnités élus	25 500,00	25 600,00	25 600,00
6533	Cotisations retraite élus	1 550,00	1 550,00	1 550,00
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	3 700,00	4 000,00	4 000,00
65541	Compensat° charges territoriales	25 445,00	20 236,17	20 236,17
6558	Autres dépenses obligatoires	120,00	2 420,83	2 420,83
657362	CCAS	6 200,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	4 000,00	3 370,00	3 370,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	**465 200,00**	**466 655,78**	**466 655,78**
66	**Charges financières (b)**	**9 000,00**	**10 270,00**	**10 270,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 000,00	9 070,00	9 070,00
6615	Intérêts c/courants, dépôts		1 200,00	1 200,00
6688	Autres	1 000,00	0,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**150,00**	**0,00**	**0,00**
673	Titres annulés (exerc.antér.)	150,00	0,00	0,00
68	**Dotations aux provisions (d)(6)**		**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues Fonct (e)**	**4,16**	**1 695,48**	**1 695,48**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	**474 354,16**	**478 621,26**	**478 621,26**
023	***Virement à la sect° d'investis.***	***26 655,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)***	***811,25***	***0,00***	***0,00***
6811	*Dot.amort.immos incorp.& corp*	*811,25*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**27 466,25**	**0,00**	**0,00**
043	***Op. ordre intérieur de section (10)***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***27 466,25***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**501 820,41**	**478 621,26**	**478 621,26**

+

RESTES A REALISER 2015 (11)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**478 621,26**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(2) cf. Modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

SYC FXA LM 293 CD

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	BP 2016

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	**Atténuations de charges**	**10 000,00**	**7 200,00**	**7 200,00**
6419	Remb. rémunérations de personnel	10 000,00	7 200,00	7 200,00
70	**Produits des services**	**34 520,00**	**33 300,00**	**33 300,00**
70311	Concessions dans les cimetières	300,00	0,00	0,00
70323	Redev occup domaine public	220,00	200,00	200,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	31 900,00	31 000,00	31 000,00
7083	Locations diverses(-immeub)	1 600,00	1 600,00	1 600,00
70878	Remb par autres redevables	500,00	500,00	500,00
73	**Impôts et taxes**	**334 671,00**	**349 980,00**	**349 980,00**
73111	Taxes foncières et d'habitation	218 685,00	224 980,00	224 980,00
7321	Attribution de compensation	58 986,00	63 320,00	63 320,00
7322	Dot. de solidarité communautaire	2 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe conso finale electricité	18 000,00	14 000,00	14 000,00
7381	Taxe add. droits de mutation	37 000,00	47 680,00	47 680,00
74	**Dotations et participations**	**99 011,00**	**57 728,00**	**57 728,00**
7411	Dotation forfaitaire	55 295,00	44 970,00	44 970,00
74121	Dot Solidarité rurale	5 509,00	5 547,00	5 547,00
74718	Autres		2 700,00	2 700,00
748314	Dotat° unique compensat° TP	454,00	385,00	385,00
74834	Etat/compens taxe fonc.	2 132,00	1 695,00	1 695,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	3 321,00	2 431,00	2 431,00
748371	Dotat° équipt territoires ruraux	14 800,00	0,00	0,00
7488	Autres attribut° et participat°	17 500,00	0,00	0,00
75	**Autres produits gestion courante**	**23 550,00**	**29 450,00**	**29 450,00**
751	Redev.concessions,brevets...	550,00	550,00	550,00
752	Revenus des immeubles	23 000,00	28 900,00	28 900,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		**501 752,00**	**477 658,00**	**477 658,00**
76	**Produits financiers (b)**		**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**		**0,00**	**0,00**
78	**Reprise sur amort et provisions (d) (5)**		**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	**501 752,00**	**477 658,00**	**477 658,00**
042	***Opérations d'ordre entre section (6)***		***0,00***	***0,00***
043	***Op. ordre intérieur de section (9)***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**501 752,00**	**477 658,00**	**477 658,00**

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**963,26**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**478 621,26**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(2) cf. Modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040)
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

SYC FXA LM SC CD 293 M

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	BP 2016

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	10 427,99	14 240,00	14 240,00
202	Frais documents d'urbanisme		13 350,00	13 350,00
2031	Frais d'études	10 427,99	0,00	0,00
205	Concessions et droits simil.		890,00	890,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	469 996,72	78 880,00	78 880,00
2111	Terrains nus	7 801,47	0,00	0,00
2135	Installations générales	137 749,00	75 500,00	75 500,00
2151	Réseaux de voirie	321 200,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage		1 420,00	1 420,00
2184	Mobilier	2 881,25	0,00	0,00
2188	Autres immo corporelles	365,00	1 960,00	1 960,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	480 424,71	93 120,00	93 120,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	43 950,00	43 300,00	43 300,00
1641	Emprunts en euros	43 950,00	43 300,00	43 300,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	53,71	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	53,71	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	44 003,71	43 300,00	43 300,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	524 428,42	136 420,00	136 420,00
040	*Opérations d'ordre entre section (7)*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*32 796,57*	*0,00*	*0,00*
2135	*Installations générales*	*21 480,00*	*0,00*	*0,00*
2151	*Réseaux de voirie*	*11 136,57*	*0,00*	*0,00*
21538	*Autres réseaux*	*180,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	*32 796,57*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	557 224,99	136 420,00	136 420,00

+

RESTES A REALISER 2015 (11)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	25 334,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	161 754,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(2) cf. Modalités de vote, I B
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

SYC FXA LM

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	BP 2016

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	255 600,00	69 470,00	69 470,00
1323	Départements	161 700,00	0,00	0,00
13251	Subv du GFP de rattachement	67 700,00	47 800,00	47 800,00
1328	Autres	7 300,00	10 000,00	10 000,00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	18 900,00	11 670,00	11 670,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	150 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	150 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	405 600,00	69 470,00	69 470,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	37 540,46	92 284,00	92 284,00
10222	FCTVA	25 809,00	65 900,00	65 900,00
10226	Taxe d'aménagement	1 163,00	1 050,00	1 050,00
1068	Excédents de fonctionnement	10 568,46	25 334,00	25 334,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
	Total des recettes financières	37 540,46	92 284,00	92 284,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	443 140,46	161 754,00	161 754,00
021	*Virement de la section de fonct.*	*26 655,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)*	*811,25*	*0,00*	*0,00*
28031	*Amortis. frais d'études*	*811,25*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*27 466,25*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*32 796,57*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'etudes*	*30 279,69*	*0,00*	*0,00*
2033	*Frais insertion*	*2 516,88*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	*60 262,82*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	503 403,28	161 754,00	161 754,00

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	161 754,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des prévisions budgétaires
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

JYC FXA LM CD 293

8. Acquisition de matériel sportif du SIRÉ

Dans le cadre des TAP et plus particulièrement de l'activité « Sports », il a été proposé de racheter le matériel sportif du SIRÉ remisé depuis l'arrêt de l'Ecole intercommunale des Sports.

Il convient d'autoriser l'acquisition en lot des matériels suivants pour 251,21 € *(la décote est calculée suivant une durée de vie moyenne du matériel estimée à 8 ans avec une dépréciation de 12,5 %/an)* :

- 20 raquettes badminton
- 6 battes base-ball
- 3 poids à lancer 1kg
- 3 poids à lancer 2kg
- 1 marteau à lancer 500gr
- 10 mini-haies
- 10 cerceaux
- 42 plots marker
- 7 crosses hockey
- 9 ballons rugby
- 9 ballons foot
- 3 ballons handball
- 7 pétéca
- 9 ballons volley
- 14 cerceaux plats
- 30 chasubles
- 4 vortex

Délibération n° MD 654/2016 adoptée à l'unanimité.

9. Demande de subvention « Fonds de soutien à l'investissement local » pour les travaux 2016 de mise en accessibilité

Cette année, l'Etat a octroyé une enveloppe d'aide exceptionnelle dénommée le « Fonds de soutien à l'investissement public local » qui peut aider aux financements des travaux de mise en accessibilité au titre des « mises aux normes des bâtiments et équipements publics ».

Il convient d'autoriser Madame le maire à déposer une demande de subvention au meilleur taux possible, au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local sur le programme « mise aux normes des bâtiments et équipements publics ».

Délibération n° MD 655/2016 adoptée à l'unanimité.

10. Convention pour le Relais Assistantes Maternelles de Mézières-sur-Seine – Années 2015 à 2017

La précédente convention étant arrivée à échéance, il convient d'autoriser la nouvelle convention définissant le fonctionnement et l'organisation du Relais Assistantes Maternelles de Mézières-sur-Seine fréquentée par les assistantes maternelles de La Falaise.

Cette convention prévoit une participation au nombre d'habitants maintenue à 2,50 € pour chacune des 3 années de la présente convention. Ce montant forfaitaire est fixé au regard des charges notifiées dans le compte de résultat CAF du relais à hauteur de 50%, la participation de Mézières et la prestation CAF déduites.

Délibération n° MD 656/2016 adoptée à l'unanimité.

11. Indemnité de conseil au comptable – Année 2015

Par courrier du 25 novembre 2015, Madame LORIER, trésorière d'Épône, nous a adressé une demande d'indemnité de Conseil du Comptable au titre de l'exercice 2015 pour un montant de 403,14 € net pour un taux d'attribution de 100 %.

Dans les conditions prévues par les textes, le comptable peut percevoir une indemnité dite de conseil lorsqu'il intervient, à titre personnel, en dehors des prestations obligatoires inhérentes à sa fonction de comptable assignataire, en matière budgétaire, économique, financière, fiscale et comptable. Cette indemnité ne rémunère donc pas le service rendu par la DGFIP, mais les vacations de conseil réalisées par le comptable à la demande de la collectivité. Le montant de l'indemnité est déterminé par application d'un barème, à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des trois dernières années. Le conseil a toute latitude pour moduler ce montant en fonction des prestations demandées au comptable sur son temps personnel.

En 2014, aucune indemnité n'a été versée aux deux Comptables du trésor que se sont succédés (Mme FEREST et M. LEZE).

Le conseil, appelé à en délibérer, décide de ne pas attribuer d'indemnité au comptable pour l'année 2015.

Délibération n° MD 657/2016 adoptée à l'unanimité.

JYC FXA LM CD FM

12. Adhésion au 2ème groupement de commandes d'achat de gaz naturel – SEY78

Le 1er groupement de commande auquel la commune de La Falaise a adhéré (délibération du 26 mai 2014) arrivant à son terme au 31 décembre 2016 avec le fournisseur ENGIE (ex GDF SUEZ), le SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines) propose d'organiser un 2ème groupement de commandes.

Les contrats concernés sont :

- La Grange : Tarif réglementé B2I
- La Mairie : Tarif réglementé B2I
- L'Ecole : Tarif réglementé B1
- Le Logement Aigue Flore : Tarif réglementé B1

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit également dans une logique de simplification administrative.

Délibération n° MD 658/2016 adoptée à l'unanimité.

13. Mise à jour du tableau des effectifs au 1er avril 2016

À compter du 1er avril 2016, il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

	Prévu	Titulaire	Non-titu.	Quotité	
Filière Administrative					
Grade : Adj. administratif 1ère classe	1	1	-	35h	KBP
Grade : Adj. Administratif 2ème classe	1	1	-	24h	SD (stagiaire)
Filière Animation					
Grade : Adj. d'animation 2ème classe	3	-	2+1	Vacataire Tx horaire : 1er éch.	AJ + MO + DM
Filière Culturelle					
Grade : Professeur d'ens. artistique	1	-	+1	Vacataire Tx horaire : 30 €	LH TAP Initation musicale »
Filière Technique					
Grade : Adj. technique 2ème classe	6 - 1	5 -1	1	-	
	4	4	-	-	FT+MM (stagiaire)+IV+ID
	1	-	1	Vacataire Tx horaire : 1er éch.	DM remplacée par VG
	1-1	1 -1	-	29h30	PE radiée pour retraite
Effectif communal :	11	6	5		

- Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique classe supérieure (M. HEMERYCK) pour le TAP atelier « initiation musicale »
- Recrutement Mme GRANDIDIER pour les missions d'entretien de locaux que ne peut plus effectuer Mme MANDIN
- Transformation d'un poste d'adjoint technique en adjoint d'animation pour Madame MANDIN qui continue d'assurer les missions de surveillance périscolaire et d'animation TAP
- Radiation de Mme ELCHINGER mise à la retraite pour invalidité

Délibération n° MD 659/2016 adoptée à l'unanimité.

14. Désignation des représentants de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Urbaine GPSeO

En application de l'article IV 1609 nonies C du Code général des impôts, il a été constitué une commission locale d'évaluation des transferts de charges par délibération du 9 février 2016 au sein de GPS&O.

JYC FXA LM ED DB

Cette commission a pour mission d'évaluer les charges transfres entre les communes membres et GPS&O dans le but de déterminer les attributions de compensation définitives reversées aux communes. Il convient de désigner :

- un représentant titulaire : Mme Maryse DI BERNARDO
- un représentant suppléant : M. François-Xavier ANDRÉ

Délibération n° MD 660/2016 adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

- Chenilles processionnaires :
  Mme SONGEUR demande à ce qu'une information soit diffusée dans le prochain flash à cet effet, une épidémie atteignant actuellement les pins en plus des chênes. Un traitement est indispensable, la propagation étant très rapide.

- Fibre / haut-débit :
  M. PHELIPPOT indique qu'il travaille toujours au déploiement de la fibre et du haut-début sur la commune et qu'il s'est rendu compte qu'Orange et SFR bloquent l'avancement de ce dossier pour les particuliers. Il semble qu'une action « collective » sera plus efficace…

- Entrée de village :
  Mme SONGEUR demande s'il est prévu le remplacement du cyprès mort à l'entrée du village afin de recréer l'harmonie de l'aménagement paysager. Le remplacement est bien prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire, Maryse DI BERNARDO	Le secrétaire de séance, Samuel PHELIPPOT

François-Xavier ANDRÉ	Corinne BLONDEAU	Jean-Marie COUTREAU
Charles DÉCALOGNE	Patricia DUCLOS	Joël GOULAY
Monique LESOURD	Lilian MAUDUIT	Sylvie SONGEUR